



Assemblée Générale du 7 octobre 2022 - Compte-rendu

Etaient présents :

M. Patrice CAMPS, Maire de Railleu
M^{me} Leticia BEJANIN, Animatrice de la Charte Forestière du PNRPC
M^{me} Marie DUSART-LESIEUR, Technicienne AEF Jérôme LOUVET
M. Jean-Christophe CHABALIER, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Bruno MARITON, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Maxime SALABERT, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Roger LETOUZE, propriétaire
M. Alain DARNE, adhérent, secrétaire adjoint
M^{me} Anne-Marie LETOUZE, adhérente, trésorière
M. Jacques MITJAVILLE, adhérent, trésorier adjoint
M^{me} Marie-Claude RASPAUT, adhérente, présidente
M. Henri CANCEIL, adhérent
M^{me} Martine ALBAN, adhérente
M. Cayrol LUCIEN, adhérent
M. Gaux Thierry, conseiller municipal, adjoint au maire de Matemale

Etaient représentés :

M. Jean-Pierre SICRE, adhérent
M. Yves ALLIEU, adhérent
M. Robert BOURNET, adhérent
M^{me}. Huguette ROUS, adhérente
M. Pierre-Louis MORE, adhérent
M^{me}. Martine LOOS, adhérente
M^{me}. Nicole VIDAL, adhérente
M. Denis GRAND, adhérent
M. Marcel GIRALT, adhérent
M^{me}. Dominique MARCIN, adhérente
M. Pierre ESCACH, adhérent
M^{me}. Roselyne NOËLL, adhérente
M. Roger PORRA, adhérent
M^{me}. Denise ROUS, adhérente
M^{me}. Marie-Hélène SARDA, adhérente
M. Marcel MAYENS, adhérent
M^{me}. Anne-Marie MONTEILS, adhérente
M^{me}. Evelyne ULIVUCCI, adhérente
M^{me}. Marie-Louise CHAPPAL, adhérente
M^{me}. Françoise DIEUDONNE MAYENS, adhérente
M^{me}. Roselyne BIS, adhérente
M. Christian ARTIGUES, adhérent
M^{me}. Madeleine AMIEL, adhérente
M. Camille ALBERT, adhérent
M^{me}. Annie KIRCHNER, adhérente
M^{me}. Françoise ESCAPA, adhérente
M. Vincent GOZE, adhérent
M^{me}. Annie BOUGAIN, adhérente
M. Michel PLA, adhérent

Etaient excusés :

M. Jérôme LOUVET, expert forestier AEF représenté par Marie DUSART
M^{me}. Françoise DIEUDONNE-MAYENS, adhérente, secrétaire
M. Michel PLA, adhérent, Vice-président
M Philippe NEVEU, DDTM66



7 adhérents sont présents représentant 14 voix ; trente pouvoirs représentant 44 voix ont été envoyés par voie postale : avec 58 voix sur 173, le quorum n'est pas atteint pour que l'Assemblée puisse délibérer valablement.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association, il est attendu 30 minutes après l'heure de la première convocation pour que l'Assemblée puisse enfin délibérer valablement quel que soit le nombre de voix représentées.

A 15h00 heures, la Présidente, Marie-Claude Raspaut, ouvre l'Assemblée Générale. Elle remercie toutes les personnes présentes, propriétaires, élus et techniciens. Elle remercie tout particulièrement les partenaires de l'ASL que sont le Conseil Départemental et le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Catalanes, le Centre Régional de la Propriété forestière Occitanie (CRPF Occitanie) et Jérôme LOUVET (AEF).

1. Introduction par la Présidente, Madame Marie-Claude Raspaut

Comme l'année précédente, nous avons changé de commune et c'est avec beaucoup de plaisir que l'on se retrouve à la Salle Polyvalente de Matemale.

Depuis la dernière AG du 17 septembre 2021 à Railleu, nous avons accueilli sur deux jours M. et Mme CASTAN, propriétaires en Lozère, qui souhaitaient se renseigner pour une éventuelle création d'ASL sur leur territoire.

Le 13 novembre 2021, tenue d'un Conseil syndical à NYER. Nous y avons accueilli Jean-Christophe CHABALIER, responsable des Antennes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales au CRPF Occitanie. Il a remplacé Benoit LECOMTE parti à la retraite.

Au cours de ce Conseil, nous avons dit « Au revoir » à Elsa qui n'ayant pas renouvelé son contrat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie, est repartie dans sa région en fin d'année. Le poste est resté vacant jusqu'au 15 mars, jour où Maxime SALABERT a rejoint le CRPF. Il est donc le nouveau technicien du CRPF qui nous aide dans l'animation et le suivi de notre association.

Nous avons tenu ce matin même notre deuxième Conseil Syndical.

Modification importante par rapport à l'ordre du jour annoncé : Il faut prévoir le renouvellement de 2 postes au sein du Conseil Syndical (vice-président et trésorier adjoint). Ce point prévu dans le CS de Novembre a été oublié dans l'ordre du jour de cette Assemblée générale. Madame la Présidente invite donc les volontaires à se faire connaître.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- Rapport financier par la trésorière,
- Rapport d'activités par les techniciens Bruno et Maxime,
- Validation des nouvelles adhésions,
- Montant des cotisations pour l'année 2023,
- Renouvellement d'une partie du Conseil Syndical
- Questions diverses

2. Rapport financier

	Débit	Crédit	Solde
Solde Bancaire au 31/12/2021			14 845,68€
Recette 2022			
Cotisations propriétaires		140 € (dont 80€ pour 2021)	
Virements SERRADORA BOIX (Scierie) – Coupe Ayquatébia Juillet / Août		2 091,60€ 1 419,48€	
Total Recettes			3651,08
			18 496,76
	Débit	Crédit	Solde
Dépenses 2022			
La Banque Postale frais de tenue de compte	59,22€		
Mutuelle des Sylviculteurs	80,40€		
Assurance AXA	204,95€		
Règlement aux Propriétaires de « Canaveilles »	1 091,02€		
Virement pour travaux DASSE TP	499,20€		
Restitution Caution SERRADORA	1 500,00€		
Prélèvement de ADYEN N.V.	115,20€		
Total Dépenses			3 549,99€
Compte Arrêté au 07/10/2022			14946,77€

Le prélèvement d'ADYEN N.V correspond à l'abonnement pour le site internet de l'ASLGF.

Les deux assurances que paie l'ASL correspondent :

- à l'assurance « Responsabilité Civile » pour l'ensemble des parcelles des adhérents de l'ASL (Contractée auprès de Groupama),
- à l'assurance des responsables du Conseil Syndical de l'ASL (AXA).

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités

Maxime SALABERT et Bruno MARITON, présentent le rapport d'activités et les exploitations en cours.

Les crédits européens LEADER du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes permettent au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de mobiliser un technicien, Maxime SALABERT, en charge de l'animation de l'ASL pour un nombre de jours déterminé.

Le présent programme LEADER « Mobilisation de bois et remise en gestion de petites parcelles boisées grâce à l'animation autour d'une structure de regroupement » a commencé en 2022 et s'achève en 2023. Ci-dessous, le bilan des travaux depuis 2021 :

	Canaveilles	Ayguatébia	Railleu
Année exploitation	2020-2021	2022	2022
Surface de la coupe (ha)	18,08	11,1	<i>En cours</i>
Volume exploité (T)	1 774,17	<i>En cours</i>	<i>En cours</i>
Volume exploité (T)/ha	98,15		
Revenu coupe (€)	16 656,51		
Propriétaires concernés	5	15	<i>En cours</i>

Ainsi entre 2021 et 2022, environ 20 hectares ont pu bénéficier d'une éclaircie. A ceux-ci s'ajouteront les 8 hectares restant du lot d'Ayguatébia prévus en exploitation en 2023 et une dizaine d'hectares minimum sur le lot de Railleu.

Compte tenu du bilan positif de ce programme, une continuité de l'animation de l'ASLGF des Garrotxes est prévue en Cerdagne dans le but d'aboutir à la création d'une nouvelle association syndicale libre de gestion forestière. L'animation a débutée sur la commune de Palau de Cerdagne, où plusieurs propriétaires forestiers ont été démarchés. Suites aux visites de leurs parcelles et au vu de leur motivation, la création d'une ASL est envisagée début 2023.

➤ **Lot de Canaveilles :**

Pour rappel : Le lot a été vendu à l'exploitant EXFOCAT-Serradora Cunill à l'unité de produit à 18 €/tonne pour les billons (diamètre fin bout = 16 cm) et 3 €/tonne pour les bois destinés à la trituration. L'exploitation a commencé en août 2020 et, suite à de nombreuses difficultés (mauvaises conditions météorologiques, arrêté préfectoral interdisant le transport du bois sur la piste à partir du 1^{er} novembre, conflit entre l'ONF et l'exploitant), a été arrêtée fin septembre 2020.

En 2020, l'exploitation a permis de récolter 730 tonnes de bois dont 452 tonnes de billons et 278 tonnes de bois de trituration.

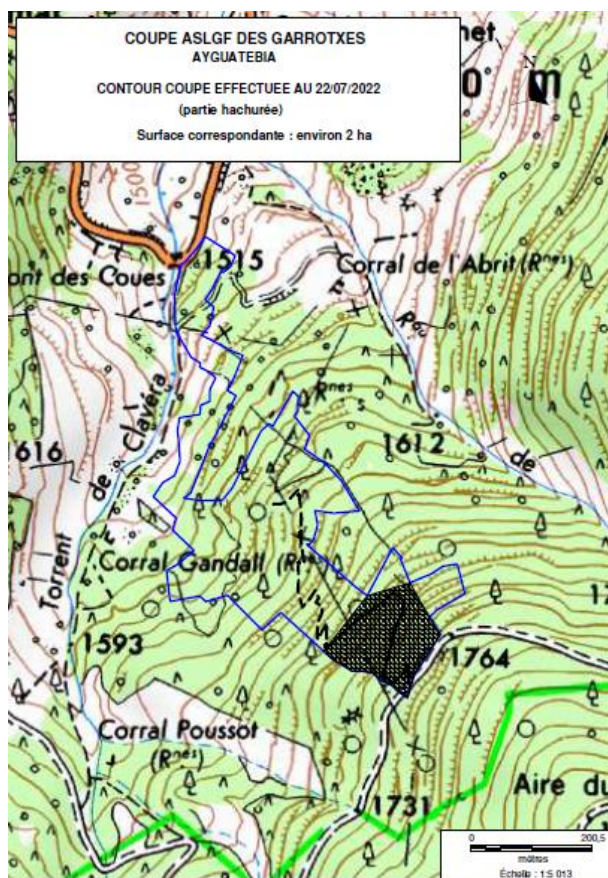
L'exploitation a pu reprendre en août 2021 et s'est terminée en octobre 2021. Les propriétaires ont été rémunérés en fin d'année 2021. Les encaissements par les propriétaires se sont étalés jusqu'en 2022.

Année	Mois	Qualité	Prix unitaire (€/T)	Total tonnage par qualité mensuel	Total (€)	Total mensuel (€)	Total tonnage/année	Revenu de la coupe (€)
2020	Septembre	Trituration	3	62,45	187,35	2256,45	729,55	8967,9
		Billon	18	114,95	2069,1			
	Octobre	Billon	18	337	6066	6454,8		
		Trituration	3	129,6	388,8			
2021	juin	Billon	18	41,05	738,9	820,05	1044,62	7688,61
		Trituration	3	27,05	81,15			
	Juillet	Billon	18	99,4	1789,2	2075,25		
		Trituration	3	95,35	286,05			
	Août	Trituration	3	47,7	143,1	143,1		
		Billon	18	163,2	2937,6	3882,63		
	Septembre	Trituration	3	315,01	945,03			
		Octobre	Trituration	3	203,44	610,32		
	Novembre		Trituration	3	52,42	157,26		
	Total							

Les techniciens du CRPF ont permis de mettre en relation l'exploitant EXFOCAT et le SPIC (scierie intercommunale de Matemale). Ainsi, les petits bois issus des forêts des Garrotxes et du Capcir sont valorisés par le SPIC en plaquettes forestières et utilisées dans les chaufferies locales. Ainsi, la trituration a été valorisée localement. La collaboration entre le SPIC et EXFOCAT a perduré, l'exploitant continue de fournir le SPIC avec les petits bois issus des forêts des Garrotxes et du Capcir qui sont valorisés en plaquettes forestières par le SPIC et utilisées par les chaufferies locales.

➤ **Lot d'Ayguatébia « Corral Gandal » :**

Ce lot de 11 Ha a été vendu en 2020 à l'exploitant Serradora Boix qui a proposé un prix à l'unité de produit de 9 € / tonne.



L'exploitation devait avoir lieu cette année durant le printemps ou l'été 2021. Mais suite aux incendies qui ont sévis en Catalogne sud, l'entreprise Serradora Boix a été appelée en urgence afin d'intervenir dans les secteurs concernés. L'éclaircie du lot « Corral Gandal » a donc été repoussée en 2022. En Août 2022, la coupe a commencé avec 2 têtes d'abatteuse (une à chenille et une à roue) et un porteur. Afin de faciliter l'entrée des machines sur la coupe, l'adhésion d'un propriétaire d'une petite parcelle en limite du lot était nécessaire.

2 ha ont été coupés et débardés (voir partie hachurée sur la carte ci-contre). Sur cette partie compte tenu du tracé en lacets des pistes ouvertes par la machine (pente forte + partie étroite de la coupe) a généré un volume de bois coupé relativement important puisque l'ouverture de ces tires a généré un volume de bois important : 390 tonnes (correspondant aux 3511 € versés par serradora Boix à l'ASLGF des Garrotxes en Aout ; voir bilan financier au § 2 ci-dessus) soit environ 195 tonnes par hectares.

La coupe s'est avérée plus compliquée que prévue pour l'exploitant : le pourcentage de la pente naturelle et le franchissement des pentes s'avérant trop compliqué pour les machines. Celui-ci a du abandonné la coupe après l'exploitation de 2 hectares.

Le 18/07/2022, lors de la visite de la coupe, les chauffeurs ont fait savoir au CNPF qu'ils rencontraient des difficultés pour accéder au bas la coupe (voir la carte sur les tires)

Un rendez-vous est pris avec Serradora Boix le 22/07/22. Il est décidé que la seule solution consiste à ouvrir une tire depuis le haut pour remonter les bois et les stocker en bordure de piste. La création d'une tire dans le prolongement de la piste déjà ouverte permettra d'atteindre le bas de la coupe. Philippe GAILLY s'est proposé pour faire rapidement le travail d'ouverture et la tire a été réalisée en septembre 2022 au frais de l'exploitant.

Il est définitivement constaté qu'il n'y a pas de solution viable pour sortir les bois par en bas (pont des coues). La seule solution consiste donc à ouvrir une tire depuis le haut puis à remonter les bois et les stocker en bordure de piste comme cela a déjà été fait sur le début de la coupe. La création d'une tire dans la parcelle et qui prolongerait la piste déjà ouverte pour permettre d'atteindre le bas de la coupe, au moins dans sa partie la plus large où il y a beaucoup de bois à prélever et où le terrain est peu accidenté est alors étudiée et validée. C'est Philippe GAILLY (exploitant forestier local) qui est retenu pour faire le travail d'ouverture de ces « tires ». Elles ont été réalisées en septembre 2022.

Il était désormais trop tard pour reprendre la coupe compte tenu d'une part de la période de pluies qui s'annonçait mais surtout des impératifs que nous avons pour l'utilisation de la desserte par le col de la Llose (qui ne peut plus être utilisée au-delà du 15 octobre). Il est alors décidé de reprendre la coupe dès le printemps 2023.

Le CRPF a fait remonter son mécontentement à l'exploitant Serradora Boix compte tenu du retard pris sur cette coupe. Celui-ci a alors proposé de payer la coupe en avance (avant la fin d'année 2022), sur la base de 800 tonnes (qui sont susceptibles d'être récoltées sur la surface restante) puis de régulariser l'année suivante à la fin de la coupe si la quantité de bois finalement exploitée est supérieure à ces 800 tonnes. Cette solution a été acceptée par le Conseil syndical.

➤ **Lot de Railleu « Les Jassils / Clot d'Avall »**

Pour rappel : Ce lot avait été proposé à la vente au début de la création de l'ASLGF, mais n'avait pas eu de proposition d'achat.



Grâce au retour de Philippe GAILLY dans la région et sa capacité de travailler sur de petites surfaces grâce à sa machine, l'idée est relancée.

Suite à une mise en concurrence, le bois sera vendu à Serradora Boix bord de route à l'unité de produit (bois en long), pour 54 € la tonne. La sous-traitance de la coupe est donc effectuée par Philippe GAILLY.

Cour de l'été 2022, le CNPF a donc repris l'animation de cette coupe (rendez-vous avec l'ONF pour l'utilisation des pistes, avec le conseil départemental pour la sortie des bois sur le réseau public des routes, etc.). Des problèmes d'accès ont alors été résolus et la coupe d'éclaircie a pu commencer le 7 octobre 2022.

Pour la suite, le CNPF va concentrer l'animation sur les secteurs de Matemale – Formiguères - Réal et sur les secteurs des Garrotxes en complément des coupes réalisées.

➤ **Site internet :**

Un site internet a été créé en 2020 et mis à jour en 2022. Il comporte plusieurs onglets (accueil, présentation, fonctionnement, gestion forestière, projet et actualité) : www.foretdesgarrotxes.com

Notre site internet comptabilise plus de 200 visites depuis sa création. N'hésitez pas à le visiter pour en avoir les informations les plus récentes sur l'activité de votre association.

4. Validation des nouvelles adhésions

Depuis la dernière AG, plusieurs propriétaires ont exprimé leur volonté d'adhérer à l'ASL en remplissant un bulletin de pré-adhésion.

Sont soumis à la validation de l'Assemblée Générale les adhérents suivants :

Commune	Surface par propriétaire	Civilité	NOM	Prénom
Formiguères	0,6260	Mr	SARDA	Jean
Matemale - Formiguère	0,8325	Mr	CANCEIL	Henri
Ayguatèbia	0,3320	Mr	ROUCH	Jean-Jacques
Railleu	+2,71		Mairie de Railleu	



L'Assemblée Générale valide à l'unanimité l'adhésion de ces propriétaires à l'ASL de Gestion Forestière des Garrotxes.

De plus, au cours de cette année 2021/2022, 4 personnes ont émis le souhait de démissionner de l'ASLGF, pour des raisons personnelles :

Commune	Surface par propriétaire	Civilité	NOM	Prénom
<u>Ayguatèbia-Talau</u>	15,1730	Mme	PONCET	Maryse
<u>Matemale</u>	0,6308	Mr	FLACHERE	Henri
<u>Ayguatèbia-Talau</u>	2,1815	Mme	PUIG	JOSETTE
<u>Formiguères</u>	0,058	Mme	SOLA	JEANNE

L'ASL compte aujourd'hui 102 adhérents pour 226,6 hectares.

5. Cotisations 2021

Les appels de cotisation pour l'année 2021 ont été envoyés aux adhérents dans le même courrier que l'invitation à l'Assemblée Générale. Le Conseil Syndical a décidé de ne pas modifier le montant des cotisations. Celui-ci est basé sur la surface des parcelles entrées dans l'ASL selon les tranches suivantes :

- moins de 1 ha dans l'ASL : 10 €
- de 1 à 5 ha dans l'ASL : 15 €
- de 5 à 25 ha dans l'ASL : 20 €

Les cotisations doivent être réglées au plus vite par chèque envoyé au siège de l'ASL GF des Garrotxes, Mairie d'Ayguatebia-Talau, 66360 AYGUATEBIA ou par virement bancaire.

A ce jour, 41 adhérents ont payé leur cotisation (35 ont réglé leur cotisation par chèque et 6 par virement).

6. Renouvellement d'une partie du Conseil Syndical

Comme stipulé dans l'article 17 des statuts de notre association, les membres du Conseil syndical sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Cette année, il s'agit donc de proposer le renouvellement de MM. MITJAVILLE et PLA.

M. Jacques MITJAVILLE et Michel PLA ont souhaité renouveler leur mandat. Aucune autre candidature n'ayant été déposée, ils sont réélus à l'unanimité pour 6 ans.

7. Questions diverses

Sur quels secteurs va travailler prioritairement l'ASLGF dans les mois à venir ?

Réponse : sur les secteurs de Matemale - Formiguères - Réal et sur les secteurs des Garrotxes en complément des coupes en cours.

Question sur les possibilités de résorption des Biens non délimités (BND): ils peuvent représenter des surfaces importantes sur le territoire et notamment à Matemale. La seule façon de s'en sortir quand le nombre de propriétaires est élevé et ne sont pas tous connus comme c'est souvent le cas est de passer par un aménagement agricole forestier et environnemental (AFAFE).

La commission communale d'aménagement foncier de Matemale créée récemment dans ce but, à la demande du Conseil municipal et grâce à l'appui technique du Conseil départemental, a demandé au département la réalisation d'une étude d'aménagement à l'échelle du territoire retenu. La procédure est donc enclenchée et devrait aboutir à une restructuration foncière sur cette commune. Restructuration qui devrait donc permettre de résorber les BND.

Communication sur les actions de l'ASLGF des Garrotxes : M. Le Maire de Railleu, insiste sur la nécessité de bien communiquer auprès des mairies sur les travaux et coupes engagés par l'ASLGF afin qu'elles puissent informer au mieux les populations locales sur ces coupes.

L'ASLGF est tout à fait en phase avec cette remarque et informe systématiquement les maires des communes concernées. L'ASLGF en profite pour remercier les maires de leur coopération.

Question de Mme ALBAN sur les rémanents laissés sur place lors des coupes : Les rémanents ne sont pas ramassés à la suite d'une coupe car pas intéressants à valoriser (hormis en broyage, mais ce n'est pas le cas sur les coupes de l'AG). De plus, ils permettent de restituer les minéraux au sol, pour une meilleure fertilité et permettent également de constituer une barrière pour le gibier, protégeant ainsi les jeunes semis.



Le présent compte-rendu sera envoyé à tous les adhérents de l'association ainsi qu'aux partenaires. Il sera également diffusé sur le site de l'ASLGF des Garrotxes : www.foretdesgarrotxes.com

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Garrotxes lève la séance à 16 h 30.

Perpignan, le 10/10/2022